

**DAJI/2016/Décision/Attributif/01**

Décision portant attribution d'une participation au  
CNRS

**Le Président d'Aix-Marseille Université**

Vu le Code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

**DÉCIDE**

**Article 1 :**

Est approuvée la participation de l'université à hauteur de 8250 euros pour le colloque «Modélisation des budgets d'énergie en écologie : la théorie DEB» qui a eu lieu du 28 au 30 avril 2015 au CIRM.

**Article 2 :**

Cette participation sera prélevée sur la ligne budgétaire : centre de coût : 9802U172, eOTP DEBTX802/U172/MF15CVHRCO

**Article 4 :**

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 18 janvier 2016

  
**Yvon Berland**  
Président d'Aix-Marseille Université

